

(1)

(N^o 360)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JUIN 1920.

Projet de loi accordant la personnalité civile à l'École des Mines et de Métallurgie, faculté technique de la province de Hainaut à Mons (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HARMIGNIE.

MESSIEURS,

Le projet dont il s'agit a été voté par le Sénat à l'unanimité, moins une abstention.

Son examen au sein de votre Commission spéciale n'a donné lieu à aucune observation.

Elle vous propose, à l'unanimité, de l'adopter, afin de mettre l'École des Mines et de Métallurgie du Hainaut, à même de profiter du don généreux qui lui a été fait par M. Herbert Hoover en même temps qu'aux quatre Universités belges et à l'École supérieure coloniale.

Cette faculté technique a été portée à un haut degré de science et de prospérité; elle a rendu de grands services à l'industrie; la province de Hainaut est particulièrement reconnaissante à M. Hoover de sa libéralité en faveur de son École des Mines.

Le Président-Rapporteur,

ALP. HARMIGNIE.

(1) Projet de loi, n^o 326.

(2) La Commission, présidée par M. HARMIGNIE, était composée de MM. BERLOZ, DE SELYS-LONGCHAMPS, DREZE, HARMIGNIE, MABILLE, SEGERS et SOUPLIT.

(2)

